

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 octobre 2013

GARANTIR L'AVENIR ET LA JUSTICE DU SYSTÈME DE RETRAITES - (N° 1400)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N^{os} 1594 à 1608

présenté par
Mme Fraysse

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 4 , insérer l'article suivant:

Le Gouvernement remet au Parlement un rapport sur l'impact financier d'une revalorisation du salaire minimum interprofessionnel de croissance à hauteur de 1 700 euros nets.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Se justifie par son texte.

Ces amendements identiques ont été déposés par 15 députés :

Adt n°	1594	de	Mme	Jacqueline Fraysse
Adt n°	1595	de	M.	André Chassaingne
Adt n°	1596	de	M.	Marc Dolez
Adt n°	1597	de	M.	François Asensi
Adt n°	1598	de	M.	Bruno Nestor Azerot
Adt n°	1599	de	Mme	Huguette Bello
Adt n°	1600	de	M.	Alain Bocquet
Adt n°	1601	de	Mme	Marie-George Buffet
Adt n°	1602	de	M.	Jean-Jacques Candelier
Adt n°	1603	de	M.	Patrice Carvalho
Adt n°	1604	de	M.	Gaby Charroux
Adt n°	1605	de	M.	Alfred Marie-Jeanne
Adt n°	1606	de	M.	Jean-Philippe Nilor
Adt n°	1607	de	M.	Nicolas Sansu
Adt n°	1608	de	M.	Gabriel Serville